



HAL
open science

Historique de la forêt du Romersberg : une forêt de lorraine sous l'emprise des salines

Robin Degron

► **To cite this version:**

Robin Degron. Historique de la forêt du Romersberg : une forêt de lorraine sous l'emprise des salines. Revue forestière française, 1995, 67 (5), pp.590-597. <10.4267/2042/26681>. <hal-03444332>

HAL Id: hal-03444332

<https://hal.science/hal-03444332v1>

Submitted on 23 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

HISTORIQUE DE LA FORÊT DU ROMERSBERG : UNE FORÊT DE LORRAINE SOUS L'EMPRISE DES SALINES

R. DEGRON

La forêt domaniale du Romersberg est située en Lorraine, au sud-est du département de la Moselle, dans le pays des étangs (figure 1, p. 591). Elle est gérée par la Division de l'Office national des Forêts de Château-Salins. D'une contenance de 420 hectares, le massif est formé d'une chênaie-hêtraie ; 220 hectares s'inscrivent dans le cycle de la futaie régulière, le solde est constitué de peuplements de taillis-sous-futaie très enrichis en gros bois. D'un point de vue forestier, le Romersberg est assez représentatif des forêts de la région. Pour parfaire cette rapide présentation, on peut souligner la haute réputation dans le monde de l'ornithologie de cette chênaie, qui accueille chaque année le Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*), passereau cavernicole symbole de l'avifaune lorraine, ainsi que cinq espèces de pics, dont le Pic mar (*Dendrocopos medius*) et le Pic noir (*Dryocopus martius*).

Ce massif est l'objet de nombreuses études écologiques, qui doivent asseoir les bases d'une gestion de production soucieuse de maintenir le patrimoine naturel forestier, et ce, malgré les importantes régénérations annoncées consécutives au vieillissement généralisé des peuplements de taillis-sous-futaie. Dans le cadre de l'étude globale de l'écomplexe sylvatique, l'inventaire spécifique des insectes a révélé le déficit du massif en insectes saproxylophages, notamment en Cétoines ; ce type d'insectes est un bio-indicateur de très vieux bois, âgés de plus de 200 ans. La vieille chênaie-hêtraie en place ne serait en fait que le produit d'une évolution assez tardive datant du début du XIX^e siècle.

Il restait à confirmer ce diagnostic en reconstituant l'histoire du massif. Sur la base documentaire des archives de la Meurthe-et-Moselle, nous avons donc suivi la propriété du sol et l'état des boisements du Romersberg. Si le premier intérêt du travail résidait dans l'explication historique d'un caractère écologique, il nous est rapidement apparu plusieurs autres intérêts à l'étude de cette forêt : d'abord, son histoire s'inscrit dans l'histoire forestière lorraine, qui est assez particulière ; ensuite, l'évolution du massif est représentative de beaucoup des forêts du pays des étangs, longtemps marquées par l'emprise des salines ; enfin, il reste une spécificité propre au Romersberg, qu'il porte en son nom et dans sa procédure de rattachement au Domaine.

LA FORÊT DU MONT DES ROMAINS

Aujourd'hui, le Romersberg borde le grand étang du Lindre ; il est par ailleurs en vis-à-vis de la presqu'île de Tarquimpol (figure 2, p. 591). Dans l'Antiquité, l'étang n'était qu'un marais (Richard, 1975).

Sur l'emplacement de l'actuel village de Tarquimpol, les Romains avaient installé une puissante place forte (*oppidum*), qui veillait sur le dixième pays de la province de Belgique (le *decem pagi*). Autour de l'*oppidum*, la vie romaine s'était pleinement développée avec notamment l'activité industrielle des salines, les nombreux foyers gallo-romains et les installations thermales. Une dizaine de *vici* appuyaient l'*oppidum* ; ces structures militaires de moindre importance étaient dispersées dans l'ensemble du *pagus*. Il y avait notamment un *vicus* sur le territoire de l'actuelle commune de Guermange.

La place forte de Tarquimpol était le nœud de cinq voies de communication. Ces routes étaient, soit des voies romaines *sensu stricto*, c'est-à-dire des routes militaires, soit des voies de communication à vocation commerciale. Traversant le terrain aujourd'hui ennoyé par l'étang de Lindre, une de ces chaussées antiques partait à l'est de Tarquimpol. Elle passait à proximité d'un petit fort romain (*castellum*) installé sur le point haut du massif du Romersberg (245 m). Sur le Romersberg, il y avait donc un observatoire, dont le souvenir est porté aujourd'hui par le nom du massif ; il était vraisemblablement entouré de bois. La voie de communication partait ensuite en direction du nord vers Bourgaltroff. Nous tenons cette information du tome II du livre *Archéologie lorraine* écrit par Beaulieu en 1843. L'auteur revient sur une erreur commise dans le tome I de son ouvrage, dans lequel il voyait la route traversant le Romersberg comme une voie romaine provenant d'Argentoratum, l'antique ville de Strasbourg.

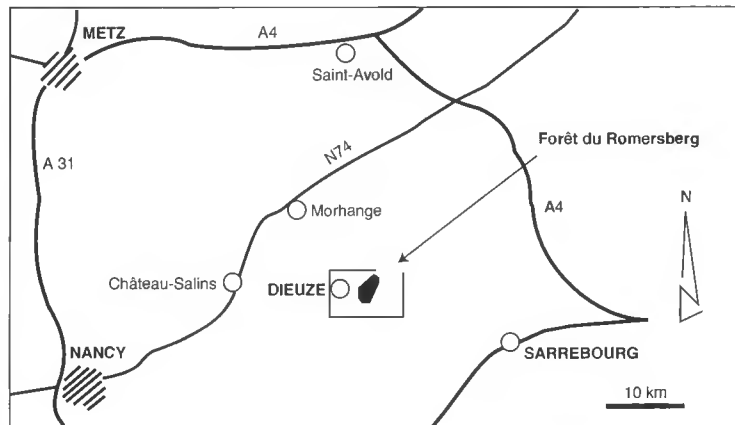


Figure 1
SITUATION DU ROMERSBERG
EN LORRAINE

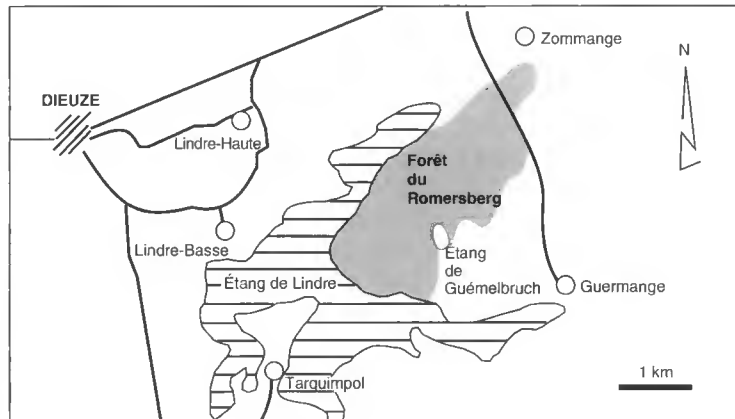


Figure 2
SITUATION DU ROMERSBERG
DANS LA RÉGION DU LINDRE

UNE FORÊT AFFECTÉE AUX SALINES

Après l'épisode romain, on perd la trace du massif du Romersberg, Beaulieu cite simplement, et sans préciser ses sources, qu'un château médiéval se serait installé sur le mont des Romains. De ce château, dit du Roumersberg, il ne reste aucun vestige.

On retrouve d'une façon beaucoup plus claire la propriété du massif du Romersberg dans le courant du Bas Moyen Âge, au début du XIV^e siècle. À l'époque, la région attachée à l'Évêché de Metz passe sous la coupe du Duché de Lorraine. Guillaume, puis Philippe de Torcheville sont seigneurs de Guermange. Les Torcheville tiennent la seigneurie en fief de l'Évêché, bien qu'ils rendent compte auprès des ducs. Les bois autour de Guermange sont rattachés au domaine seigneurial, en revanche le village est lorrain. Le découpage géopolitique de la région, par ailleurs sous tutelle du Saint-Empire, est compliqué ; le cas de Guermange en est une illustration. Retenons pour simplifier qu'au XIV^e siècle, l'hégémonie du Duché s'affirme et qu'il reste une vague dépendance spirituelle vis-à-vis des évêques de Metz.

À cette période, la forêt connaît la pression du développement industriel régional, en particulier des salines de Dieuze. On trouve même un document d'archives attestant de la découverte d'une fontaine d'eau salée sur le ban de Guermange. Un accord entre le duc Raoul et Philippe de Torcheville daté de 1334 semble annoncer l'installation d'une saline sur la seigneurie ainsi que son exploitation pour le compte du Duché. Dans la suite de l'histoire microrégionale, on ne retrouvera plus trace de cette source d'eau salée, ni d'une quelconque exploitation.

En 1542, la seigneurie de Guermange change de main, elle est vendue par le duc Antoine à Hannus de Guermange, capitaine de l'armée ducale. Celui-ci n'a qu'une fille Françoise, qui a épousé en 1540 le descendant d'une vieille famille du pays de Liège, Martin de Custine. Le sieur de Custine hérite donc de la seigneurie de Guermange et forme ainsi la branche des Custine-Guermange, qui deviendra dans le courant du XVII^e siècle, par le jeu des alliances, la famille de Custine-Guermange-Saareck.

En 1625, on retrouve précisément la forêt du "Romersberg". Elle dépend de la gruerie de Dieuze, c'est-à-dire de la juridiction forestière ducale, équivalente des maîtrises royales françaises. Environ 1 800 arpents ⁽¹⁾ de la forêt sont affectés aux salines de Dieuze, elle est qualifiée globalement de bois taillis, sans plus de précision. À cette même période, dans la région de Dieuze, 28 533 arpents de forêt sont affectés pour l'approvisionnement en bois de feu des salines. Notons de plus, qu'il y a, en ce début de XVII^e siècle, une tuilerie installée entre le village de Guermange et le massif du Romersberg. La pression sur les forêts du pays des étangs est donc forte, particulièrement sur celle qui nous intéresse. Il est vraisemblable que le "Romersberg" ait été surexploité avec des révolutions de coupe de taillis très courtes, aux alentours de 10 ans. Si ce type d'exploitation s'opposait au principe général de prudence et de recrutement de réserves, qui avait cours en Lorraine, il était assez classique partout où les exigences industrielles étaient fortes (Husson, 1991).

LE ROMERSBERG DANS LA GUERRE DE TRENTE ANS

Jusqu'au début du XVII^e siècle et avec la reconnaissance de l'indépendance de la Lorraine par Charles-Quint en 1542, les ducs avaient su naviguer sur le fleuve tranquille de la neutralité, qui garantissait la paix et la richesse de leur région. Avec l'avènement de Charles IV en 1624, les relations entre le Duché et le royaume de France s'enveniment. Après le ralliement de Charles à la maison des Habsbourg, la Lorraine bascule en 1633 dans le conflit qui oppose le Saint-Empire à la

(1) Un arpent lorrain équivaut à 20 ares.

France. Cette guerre, commencée en 1618, n'avait pas épargné la Lorraine, mais l'intensité des dommages qu'elle subit atteint son paroxysme dans les années trente. La peste, dont un foyer important s'est développé à partir de Château-Salins, décime la population. Les razzias des soldats de tout bord sont choses communes. Les paysans lorrains fuient vers les villes plus sûres ou forment des bandes armées écumant mieux que quiconque la région.

L'impact de la Guerre de Trente ans sur la région de Dieuze-Morhange a été particulièrement fort. Sur l'ensemble de ces deux bailliages, entre 1585 et 1668, la population urbaine a déchu de 63 %. Si on considère l'évolution de la population totale de la région pendant la même période, la chute est de 75 %, ce qui est tout à fait considérable. La région à laquelle appartient le massif de notre étude est une des premières victimes de la guerre en Lorraine. On peut expliquer cette particulière sensibilité, durant le conflit, par la position stratégique du pays de Dieuze. La région s'inscrivait en effet dans un courant de mouvement de troupes partant de la partie nord du bailliage d'Allemagne (pays de Bitche) et descendant sur Épinal au sud.

En 1645, Johannes Jansson, cartographe hollandais, établit une carte générale de la Lorraine sur laquelle figurent les agglomérations et les principales forêts ; aucune forêt n'est illustrée autour de l'étang du Lindre, qui existait alors. Cette carte de qualité est détaillée par celle plus précise de la *Lotharingia Septentrium* (Lorraine Nord). Sur cette carte, figure une forêt à l'emplacement de l'actuelle forêt domaniale de Saint-Jean, voisine du Lindre, mais il n'y a aucun figuré concernant la forêt du Romersberg. De même, l'ancienne et proche forêt d'Assenoncourt, les villages de Guermange et Zommange sont absents. La qualité générale de la carte, la localisation de la forêt de Saint-Jean de taille équivalente à celle du Romersberg et la réputation de l'école hollandaise de cartographie concourent pour accorder quelque confiance à la carte réalisée. De plus la ruine des villages de Guermange et de Zommange est confirmée par les statistiques démographiques de Lepage (1843). En effet, il y avait en 1669, c'est-à-dire vingt ans après la fin de la guerre, 10 conduits (foyers) et une veuve sur Guermange et 5 conduits sur Zommange, qui n'en comptait aucun pour l'année 1650. Notons par ailleurs que des réparations importantes de l'église de Guermange ont été réalisées à la fin du XVII^e siècle, ces travaux nécessitant l'intervention d'un architecte.

En ce qui concerne la forêt du Romersberg et compte tenu du contexte, on peut avancer l'hypothèse que son état de bois taillis d'avant-guerre n'a guère contribué *a priori* à affirmer sa place dans le paysage. Avec l'avancée de la friche sur les terres agricoles voisines, à l'époque désertées, il est vraisemblable que le massif ne se distinguât pas aux yeux du cartographe Jansson.

UNE FORÊT ENGAGÉE ET EXPLOITÉE À OUTRANCE

En 1648, à la suite du traité de Westphalie, qui consacre la fin de la guerre, la France est en position de force et elle n'a toujours aucune confiance dans le duc Charles IV. Mazarin va décider d'occuper la Lorraine et progressivement y imposer la structure forestière royale. En 1681, les grueries ducales sont supprimées, les forêts du pays de Dieuze sont rattachées provisoirement à la maîtrise royale de Metz. En 1686, 13 maîtrises sont créées dont celle de Dieuze à laquelle est rattaché le Romersberg. À son retour en 1701, le duc Léopold rétablit les grueries ducales en lieu et place des maîtrises royales. Le changement est essentiellement terminologique, puisque le régime forestier en vigueur correspondant à l'édit de Léopold (1701) est conforme aux ordonnances royales de 1669. Notons qu'il y a peut-être eu un changement du personnel dans le passage des maîtrises aux grueries. Depuis le début de l'occupation, les fonctionnaires français sont en effet relativement mal perçus par la population lorraine ; cette valse serait assez conforme à l'esprit de la restauration ducale.

En 1727, la forêt du Romersberg fait l'objet d'un mystérieux accord entre le comte Philippe-François-Joseph de Custine et le Duché de Lorraine ; nous ne connaissons cette transaction que de façon indirecte. La forêt est soustraite à l'affectation aux salines de Dieuze. Le seigneur de Custine reprend

tous les droits sur le massif. Si l'engagement est contraire, en principe, à l'édit de Moulins de 1566, aux ordonnances de Colbert et au régime forestier ducal, il faut bien reconnaître que l'histoire forestière du XVIII^e siècle n'a guère fait montre d'un grand respect des principes.

À partir de cette acquisition, on retrouve quelques documents relatifs aux registres d'audiences de la gruerie seigneuriale de Guermange, dont le gruyer, nommé par le comte de Custine, est le maire du village. Quelques bêtes égarées vont paître dans les confins du Romersberg, abrutissant le bois taillis (1745). Les habitants de Guermange ont un droit de panage, chacun peut mettre trois porcs en forêt, lorsqu'il y a une glandée. Il y a vraisemblablement aussi un droit de vaine pâture, mais nous n'en avons pas trouvé de trace écrite.

En 1747, Stanislas réinstaura le système des maîtrises, il y en a maintenant 15, celle de Dieuze perdure. Custine, représenté par son fondé Husson, vient, conformément aux ordonnances royales, demander l'autorisation de coupes de quelques bois pour la réparation des retenues d'eau de ses cinq étangs (1754). Notons qu'à cette époque, le seigneur de Guermange n'occupe pas cette seigneurie, il demeure dans le comté de Roussy. En 1759, la maîtrise de Dieuze établit une carte figurative des bois affectés aux salines de Dieuze. La forêt du Romersberg, d'une contenance de 2 221,5 arpents, n'est pas affectée aux salines de Son Altesse royale, conformément à la transaction de 1727.

Depuis sa restauration, la maîtrise des Eaux et Forêts de Dieuze ne chôme pas, elle parcourt régulièrement les forêts du roi. Hélas, elle occulte le plus souvent la forêt privée du Romersberg. Dans les reconnaissances entreprises par le maître de Dieuze, il n'est fait mention qu'une fois du massif en 1764 ; c'est par ce biais que nous avons pu connaître la transaction de 1727. À cette époque, la forêt est un bois essentiellement de taillis où la futaie est qualifiée de naine. Le maître parle d'un sol de terre blanche, responsable selon lui de cet état. Il cite précisément le cas de l'étang de Guémelbruch, autour duquel les arbres sèchent. Il note par ailleurs l'abondante végétation herbacée défensable pour les chevaux et les bêtes à cornes. Remarquons avant d'aller plus loin que ce constat n'est sans doute pas représentatif de l'ensemble de la forêt. Il nous faut bien insister sur la très faible résolution de notre recherche historique. Il se peut, par exemple, que l'inspection se soit cantonnée dans une zone où l'hydromorphie fut très intense, ce qui se répercuterait sur la taille des arbres. À ce propos, l'information très locale sur les arbres séchés du bord de l'étang de Guémelbruch est traitée au même niveau que la qualification de futaie naine générale à la forêt. Nous considérerons donc avec prudence ces informations.

La lecture des cahiers de doléances des communes de Guermange et de Zommange, rédigés en vue de la réunion des États généraux, est fort instructive et elle permet de mettre en perspective les données précédentes. On y apprend que la soustraction de la forêt du Romersberg des bois affectés aux salines n'a en rien modifié l'exploitation du massif, au contraire ! Devenu propriétaire, le seigneur de Custine a surexploité sa forêt pour en tirer le maximum de profit en vendant du bois de feu aux officiers des salines. À la fin du XVIII^e siècle, les affectations ne suffisent plus à répondre aux énormes besoins énergétiques de l'industrie saline de Dieuze, qui consomme annuellement environ 30 000 cordes⁽²⁾ pour une production de 230 tonnes de sel (données pour l'année 1787, d'après Husson, 1987) ; les salines achètent à prix fort le bois des particuliers. La population en est particulièrement mécontente, puisque le bois de chauffe est très cher. Le comte, ou en tout cas le régisseur de son domaine, profite pleinement de l'acquisition de 1727, qui représente une très bonne opération financière. Aucun effort n'est fait pour la mise en réserve de bois de futaie, les habitants se plaignent de ne pas avoir de bois d'œuvre à proximité ; ils sont obligés d'acheter du « *bois venu des montagnes* » (sans doute des Vosges). Il est reproché au seigneur de ne pas appliquer le texte des ordonnances royales. Si on se réfère à l'inspection de 1764, il est tout à fait possible que le Romersberg soit apparu grossièrement comme une futaie naine mais ce n'était sans doute pas à

(2) Une corde équivaut à 3,365 stères.

cause du sol. Pour bien saisir l'état des forêts autour de Dieuze, à la fin du XVIII^e siècle, nous citons le cinquième article du cahier de doléances de la commune d'Assenoncourt : « *Les forêts sont dévastées, les salines emploient jusqu'aux chênes modernes à faire des merrains, et ne laissent pour recruter les dits bois que des brins de tremble et autres espèces de bois montant, les vieilles écorces étant toujours coupées de préférence* ».

En marge des problèmes d'approvisionnement en bois, les habitants de Guermange perçoivent le contrecoup de la réforme lancée par Colbert dès la fin du XVII^e siècle. La réforme allait dans le sens de la restriction des droits d'usage. La région l'a subie tardivement car le paiement des droits de pâture ne remonte que dans le courant des années 1770.

LE RATTACHEMENT DU ROMERSBERG AUX BIENS NATIONAUX

L'histoire du Romersberg dans la tourmente révolutionnaire est assez originale. Elle est liée à celle du seigneur Adam-Philippe de Custine-Guermange, fils de Philippe-François-Joseph, qui a suivi un itinéraire très particulier. Sous l'Ancien Régime, après avoir longtemps été le fougueux colonel du régiment des Custine-Dragons, il devient maréchal des camps et armées du roi et il s'illustre pendant la guerre d'indépendance des colonies anglaises d'Amérique. À la convocation des États généraux, il est représentant de la noblesse de la région des Trois-Évêchés. Dès le début, il prend fait et cause pour la Révolution et il devient en 1792 général de l'armée du Rhin. Au début, tout lui sourit, il prend Spire, Worms et Mayence. Les Prussiens se replient, il les pourchasse. Contre l'avis de ses confrères généraux et de son ministère, il prend Kœnigstein et Francfort-sur-Main, hélas la contre-attaque est cinglante. C'est la débâcle, il cède le terrain gagné et perd Mayence. Rappelé à Paris, on lui reproche son insubordination, on se rappelle qu'il a voté contre la mort du roi, ses amitiés girondines sont trop voyantes... Le comité de salut public le condamne à mort pour trahison, il est décapité le 17 août 1793. Ses biens sont confisqués et rattachés aux biens nationaux.

De l'an II (1794) à l'an IV, on retrouve, dans le registre de l'administrateur des Eaux et Forêts de Dieuze, les traces de ventes de bois de feu sur la partie du Romersberg appartenant au ban de Zommange. De nouveau, la forêt est affectée aux salines nationales libérées de Dieuze ; une partie du bois est cependant réservée à la consommation des habitants du village conformément à leurs souhaits de 1789.

Sous le Consulat et l'Empire, le pouvoir politique prend conscience du danger représenté par l'exploitation outrancière de la ressource forestière lorraine, qui nuit au développement durable de la région. La surface des forêts affectées aux salines va tout d'abord décroître sensiblement, puis, dans un deuxième temps, la quantité de bois utilisable pour la production du sel va être soumise à limitation. En 1810, 12 000 cordes seulement sont attribuées aux salines de Dieuze (Husson, 1987), soit une chute de 60 % de la consommation en bois de feu, relativement à 1787. C'est le charbon provenant de la Sarre, qui devient *ipso facto* la première source d'énergie pour l'industrie lorraine du sel et en particulier pour celle de Dieuze, dont les 290 tonnes de production annuelle (1810) ne sont plus assurées qu'à 30 % par la combustion du bois.

LE ROMERSBERG, DE LA RESTAURATION À NOS JOURS

Nous n'avons retrouvé que peu d'information concernant le XIX^e siècle. À la fin de l'Empire et dans le trouble de la Restauration, les pistes de la forêt du Romersberg se perdent quelque peu. Suite à l'ordonnance royale d'août 1825 et conformément aux dispositions du Code forestier, la Meurthe connaît une grande campagne d'arpentage, qui s'étend de 1825 jusqu'à 1865. La délimitation générale de la forêt domaniale du Romersberg commence en mai 1861 pour s'achever en octobre 1863.

L'arpentage a été réalisé par le garde général de Dieuze ; il a été par ailleurs validé par les maires des communes de Guermange, Zommange, Lindre-Basse et Tarquimpol. L'arrêté préfectoral de délimitation est publié le 23 septembre 1864. On retrouve encore des traces de cette procédure en 1865, le conservateur des Eaux et Forêts réclamant le remboursement des frais de bornages au préfet.

Au cours de la première moitié du XIX^e siècle, les salines de Dieuze délaissent définitivement le bois au profit du charbon comme source d'énergie. Ce changement, conforme au courant de la révolution industrielle française, rend possible la constitution de réserves sur l'ensemble du massif ; ce sont ces réserves qui constituent, aujourd'hui, les vieux peuplements du Romersberg.

Concernant l'occupation allemande d'après 1870 et jusqu'à l'aménagement de 1933, nous n'avons retrouvé aucun document. Les pièces relatives à la forêt du Romersberg auraient été en grande partie brûlées par les Allemands, en 1944, au poste de commandement de Château-Salins (M. Richert, chef de la Division ONF de Château-Salins, communication personnelle). L'étude des aménagements depuis 1933, réalisée par Gaudin (1992), a montré que la forêt avait été convertie en futaie à partir de 1880. Le massif, longtemps géré selon la méthode des affectations permanentes, n'a connu aucune segmentation du groupe d'amélioration ; les coupes ont été homogènes. Aujourd'hui, le gestionnaire est fort logiquement confronté à un vieillissement important des peuplements issus de taillis-sous-futaie : le problème touche 200 hectares sur le massif.

CONCLUSIONS

Le massif du Romersberg entre dans l'histoire dès l'Antiquité. Avec le développement des salines, qui va croissant au cours du Moyen Âge, la forêt est affectée à la production de bois de feu. Cette vocation perdurera sous l'Ancien Régime. La Guerre de Trente Ans touchera durement le pays de Dieuze, le bois taillis du Romersberg ne sera pas épargné, il est absent de la carte du Nord de la Lorraine au milieu du XVII^e siècle. Au siècle des Lumières, la forêt est soustraite de l'affectation des salines. Bien loin d'arrêter l'exploitation du bois de feu, le seigneur de Custine-Guermange, propriétaire, l'intensifie et il ne fait aucun effort pour la constitution de réserves. À la Révolution, le Comte de Custine, général malheureux de l'armée du Rhin, est décapité. Le massif du Romersberg est rattaché aux biens nationaux. C'est ainsi qu'il appartient aujourd'hui au Domaine privé de l'État. Son affectation aux salines se maintient jusqu'aux débuts du XIX^e siècle ; c'est à cette époque que les réserves des actuels peuplements de taillis-sous-futaie sont recrutées. La délimitation tardive du massif précède de vingt ans le début de sa conversion officielle, commencée dans les années 1880. Sous l'occupation allemande de 1870 et jusqu'en 1933, on perd les pièces relatives au Romersberg, vraisemblablement parties en fumée au départ de l'occupant en 1944. La forêt est aujourd'hui marquée par le vieillissement d'une partie importante de ses peuplements.

Si notre recherche renseigne sur l'évolution de la propriété du sol et sur les exploitations passées de la forêt, il faut reconnaître la faible précision de nos résultats. Les types de documents consultés ne peuvent donner que des informations très globales sur le massif et elles sont sans doute marquées par la subjectivité et par les éventuelles erreurs des observateurs historiques. On peut cependant expliquer par l'histoire la pauvreté actuelle du massif en insectes saproxylophages. Au-delà de ce résultat, nous retiendrons, à travers l'étude du Romersberg, la spécificité de l'histoire forestière lorraine, et le sort particulier des bois sous longue emprise industrielle.

R. DEGRON
Direction régionale de Lorraine
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
5, rue Girardet
F-54052 NANCY CEDEX

BIBLIOGRAPHIE

- ACADÉMIE NATIONALE DE METZ. — Bibliographie de la Lorraine. — Tome III, 1972. — 341 p.
- BADRÉ (L.). — Histoire de la forêt française. — Paris : Arthaud, 1983. — 312 p.
- BEAULIEU (L.). — Archéologie de la Lorraine. — Tomes I et II. — 1843. — 288 p. et 268 p.
- CENTRE RÉGIONAL DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE DE NANCY. — Le Département de la Meurthe pendant la révolution 1789-1796. — Nancy : CRDP, 1976. — 79 p.
- COLIN (A.). — Lexique historique de la France d'ancien régime. — 1972. — 352 p.
- DIDERRICH (E.). — Les derniers seigneurs du Comté de Roussy. — *Cahiers luxembourgeois*, 1932, pp. 119-184.
- GAUDIN (S.). — Contribution à une étude écologique forestière globale : typologie des peuplements de la forêt domaniale du Romersberg. — Nogent-sur-Vernisson : École nationale des Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts, 1992 (mémoire de 3^e année).
- GUYOT (Ch.). — Les Forêts lorraines jusqu'en 1789. — Nancy : G. Crépin-Leblond, 1886. — XVIII-410 p.
- HIEGEL (H.), HIEGEL (C.). — Le Bailliage d'Allemagne de 1600 à 1632. — Tome II. — 1968. — 304 p.
- HUFFEL (G.). — Histoire des forêts françaises de l'origine jusqu'à la suppression des maîtrises des Eaux et Forêts. — Nancy : École nationale des Eaux et Forêts, 1925. — 178 p.
- HUSSON (J.-P.). — La Forêt lorraine. Étude de géographie humaine. — Tome I. — 1987. — 924 p. (Thèse d'État).
- HUSSON (J.-P.). — Les Hommes et la forêt en Lorraine. — 1991. — 318 p.
- LAPERCH-FOURNEL (M.J.). — La Population du Duché de Lorraine de 1580 à 1720. — 1985. — 236 p.
- LEPAGE (H.). — Les Communes de la Meurthe. — 1843. — 1 541 p.
- LEPAGE (H.). — Statistiques de la Meurthe. — 1843. — 721 p.
- RICHARD (J.-F.). — L'Étang de Lindre. Préinventaire des ressources biologiques notamment de l'avifaune et mesures de protection envisageables pour préserver l'équilibre de l'écosystème. — Metz : Institut européen d'Écologie, 1975. — 252 p. (Mémoire de fin d'étude).
- SACCHI (H.). — La Guerre de 30 ans. — Tome III : La guerre des cardinaux. — 1991. — 513 p.